



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

ALBIQY
CHAMPAGNE
CHASSELAY
COLLONGES
COUZON
CURIS
LIMONEST

LISSEU
POLEYMEUX
QUINCIEUX
ST-FOUR
ST-DIDIER
ST-GERMAIN
ST-ROMAIN

GRANDLYON

SEANCE DU 14/03/2022

<p>- Nombre de délégués en exercice : 33</p> <p>- Nombre d'élus présents : 21</p> <p>- Nombre de votants : 32</p> <p>Date de la convocation 07/03/2022</p> <p>Certifiée exécutoire par : Transmission en préfecture le : 17/03/2022</p> <p>Affichage du compte-rendu : le 17/03/2022</p>	<p>Présents ayant participé au vote : Emmanuel BERNARD - Marc BIGOT - Cyrille BOUVAT –Jérémy CAMUS - Corinne CARDONA – Yves CHIPIER - Blandine COLLIN – Armand-Louis DE MONTRICHARD - Franck DECRENISSE - Béatrice DELORME – Véronique GAZAN - Thierry GOYET – Cyrille FIARD - Catherine LAFORET - Eric MADIGOU - Jacques PARIOST - Jean-Luc POIRIER - Béatrice REBOTIER (18)</p> <p>Absents excusés ayant donné un pouvoir : Pascale BAY (pouvoir donné à Jacques PARIOST) - Pierre ATHANAZE (pouvoir donné à Blandine COLLIN) - Elisabeth DE FREITAS (pouvoir donné à Emmanuel BERNARD) - Pierre GOUVERNEYRE (pouvoir donné à JL POIRIER) - Séverine HEMAIN (pouvoir donné à Jérémy CAMUS) - Karine LUCAS (pouvoir donné à Armand-Louis DE MONTRICHARD)- Bertrand MADAMOUR (pouvoir donné à Catherine LAFORET) - Guillaume MALOT (pouvoir donné à Béatrice DELORME) - Anne-Laure MATHIAS (pouvoir donné à Corinne CARDONA) - Thomas TEILLON (pouvoir donné à Béatrice DELORME) - Max VINCENT (pouvoir donné à Béatrice REBOTIER) (11)</p> <p>Absents représentés par un suppléant ayant une voix délibérative : Pascal DAVID (représenté par Jean-Luc MARTIN) - Valérie KATZMAN (représenté par Dominique BOYER- RIVIERE) - Julien TREUILLOT (représenté par Rémy GAZAN) (3)</p> <p>Absents non représentés : Jean-Marie HOMBERT – (1)</p> <p>Secrétaire de Séance élu : Jean-Luc POIRIER</p>
---	---

Le **lundi 14 mars 2022, à 19h00**, les membres du Conseil Syndical sont réunis lors d'une séance en visioconférence, convoqués par courriel du 07/03/2022, sous la présidence de Madame Béatrice DELORME.

Délibération du Conseil Syndical n° 2022-03-08

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021
RAPPORTEUR : JEREMY CAMUS VICE-PRESIDENT EN CHARGE DES FINANCES

Monsieur le Vice- Président présente le compte administratif 2021 qui retrace l'exécution suivante :

	RECETTES 2021 - réalisé	DEPENSES 2021 - réalisé	TOTAL DES REALISES
Fonctionnement	775 226,34 €	722 216,64 €	53 009,70 €
Investissement	863 150,08 €	955 200,82 €	- 92 050,74 €

Monsieur le Vice - Président présente le compte administratif 2021 qui indique un solde de clôture :

- Résultat en fonctionnement : 53 009,70 €
- Résultat en investissement : - 92 050,74 €

Monsieur le Vice - Président rappelle les résultats reportés des exercices précédents de 2020 :

- 332 058,17 € en fonctionnement au compte 002
- 223 281,76 € en investissement au compte 001

Il y a lieu de cumuler le solde de clôture 2021 et les résultats reportés respectifs des exercices 2020.
Les résultats cumulés 2021 s'élèvent à :

- **385 067,87 €** en fonctionnement au compte 002
- **131 231,02 €** en investissement au compte 001

La Présidente sort de la salle et ne prendra pas part au vote. Monsieur Jacques PARIOST, le doyen du Conseil Syndicat devient le Président de Séance.

Il est alors proposé au comité syndical d'approuver le compte administratif 2021.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve le compte administratif 2021.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE – 0 ABSTENTION et 32 voix POUR

*Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 15/03/2022*

Béatrice DELORME, Présidente